

ADHÉSION SNAO 2024*

Rejoignez-nous!



ADHÉRER AU SNAO POUR LA PROFESSION ET POUR VOUS, C'EST :

- ▶ Défendre la profession en soutenant ses initiatives
- ▶ Des conseils juridiques personnalisés
- ▶ 30% de crédit d'impôts si vous êtes salarié.e.s
- ▶ Des tarifs préférentiels sur les formations UNRIO



* Année civile 2024

Modalités d'adhésion 2024

Pour adhérer, c'est simple et rapide !



1. **Connectez-vous** : <https://extranet.orthoptiste.pro>
2. **Entrez vos identifiants** pour vous connecter à votre espace personnel
3. **Mettez à jour vos coordonnées** personnelles et professionnelles
4. **Communiquez votre adresse e-mail** puis **votre pseudo Facebook** pour pouvoir rejoindre le groupe réservé aux adhérents.

- **Pour toute adhésion**, joindre une copie de votre diplôme (certificat de scolarité valide pour les étudiants) dans votre espace extranet. **Pensez à signaler tous les changements concernant vos coordonnées.**

Soutien : > 287 €*
.....

De base : 287 €
.....

Salarié exclusif privé : 185 €
.....

1re année d'exercice libéral, allégée : 180 €
.....

Cotisation centrale syndicale, salarié exclusif public** : 95 €
.....

Retraité : 105 €
.....

Recherche d'emploi : 85 €
.....

Étudiant : 35 €
.....

Droits de première inscription ou de réinscription : 30 € qui s'ajoutent à la cotisation si vous n'avez jamais été inscrit ou si vous avez interrompu votre adhésion.

Si vous êtes orthoptiste **SALARIÉ**:

En cas de déduction forfaitaire, le montant total doit être inscrit en crédit d'impôt et **30% de la cotisation sera déduite de vos impôts**. En cas de déclaration aux frais réels, la cotisation est à inscrire avec les autres frais professionnels.

Si vous êtes orthoptiste **LIBÉRAL**:

Le montant doit figurer dans la rubrique « cotisations syndicales et professionnelles ».



En 2024, le seul syndicat avec vous, partout.

